

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

M22- 0036176

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3621 Société : RAM 203847

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BOURKIA ABDER GHANI

Date de naissance :

Adresse : 06/04/1960 107 Lot WATFAA DEROUA

Tél. : 0661330889 Total des frais engagés : 38000 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur CHELLY Chafik
Ophthalmologiste
82, Rue Soumaya (imm. Fiat)
Quartier des Palmiers - Casablanca
Tél : 05 22 23 30 53 / 05 22 25 83 70
05 22 98 47 84
INPE : 091040931

Date de consultation : 09/04/2024

Nom et prénom du malade : ZEROUAL Latifa EP Bourkia Age : 58

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

Nature de la maladie : Affection Oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 30/04/2024

Signature de l'adhérent(e) : Bourkia

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhésion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/04/2024	CS	1	300.00	Docteur CHEHLA Ophthalmologue - Casablanca 82, Rue Scoumata - Quartier des Palmiers - Casablanca Tél : 05 22 23 30 55 - 05 22 25 83 70 MPE : 091 040 931

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

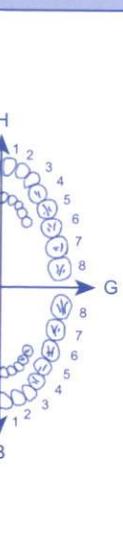
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>LUNETTES EL HAMMA</i> Rajah Belo Chame N° 50 05.22.99.27	11.4.84					3132,20

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODE.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F	DÉTERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATEUR			

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

LUNETTES EL HANAA

نظارات الهناء

Souk Ennajd Derb Ghallef
N° 509
Patente : 34717241

سوق النجد درب علف
الرقم 509
الباتنت - 34717241

DATE : 02.04.2024

N° 015644

NOM : ZEROUAL GP. BOURKIA

PRENOM : LATIFA

- DOCTEUR : CHELLY CHAFIK

PRIX

- NOMENCLATURE : N°

OD : AXE fls CYL -0.25 SPH

VL OG : AXE 65 CYL -0.25 SPH -0.25

ADD : 9 Lm

OD : AXE fls CYL -0.25 SPH

VP OG : AXE fls CYL -0.25 SPH

Verres Opaline AR

Monture OPTIQUE

Facture Arrêtée à la somme de : 500.000

Argent DH

100.000
130.000

100.000

100.000

100.000

100.000

100.000

100.000

100.000

100.000

2 avril 2024

Madame ZEROUAL EP.BOURKIA Latifa

- VIKET COLLYRE

1 goutte, le matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 mois

Docteur CHELLY Chafik
Ophtalmologue

82, Rue Soumaya (Imm. Fiat)

Quartier des Palmiers - Casablanca

Tél: 05 22 23 30 53 / 05 22 25 63 70

05 22 23 47 84

NIF: 00 1040931

Docteur CHELLY Chafik

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de l'Université de Marseille
Chirurgie de la la Cataracte - Strabisme
Voies Lacrymales -Réfractives - Kératocône
Toutes explorations ophtalmologiques

الدكتور الشلبي شفيق

أمراض و جراحة العيون

خريج كلية الطب بمرسيطيا
جراحة المياه البيضاء - الحال
القناة الدمعية - ازالة النظرات - القرنية المخروطية
جمع فحوصات العين

2 avril 2024

Madame ZEROUAL EP.BOURKIA Latifa

PROGRESSIFS ORGANIQUES BLANCS MONTURE

Oeil Droit : $(120^\circ -0,25)$, Addition + 2,00
 Oeil Gauche : $(65^\circ -0,25)$ -0,25 , Addition + 2,00

ANTI-RAYURES

ANTI-LUMIERE BLEUE

ANTI-BEFEIETS MULTICOUCHES

PORT PERMANENT

82, Rue Soumaya - Résidence CHAHRAZADE II
Immeuble Fiat & Jeep - 2^{ème} étage - Palmiers - Casablanca
📞 : 05 22.25.83.70 / 05 22.23.30.53 / 05 22.98.47.84
Urgences : 06 61.33.04.44 . whatsapp : 06 52.10.00.12

Dr. Chafik Chehimi, Ophthalmologist
82, Rue Salimay, Ummi, Casablanca
Quarter des Palmiers, 0522233353 / 0522258370
Té: 0522233353 / 0522258370
INPEU
Chafik Chehimi, Ophthalmologist
82, Rue Salimay, Ummi, Casablanca
Quarter des Palmiers, 0522233353 / 0522258370
Té: 0522233353 / 0522258370
INPEU

82 - زنقة سومية - إقامة شهرزاد
عماره فيات & جيب - الطابق الثاني هي - التخليل الدار البيضاء
05 22.98.47.84 / 05 22.23.30.53 / 05 22.25.83.70
مستعجلات : 06 52.10.00.12 : 06 61.33.04.44